



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION
FAMILIALE " CLASSES PONEY"**

**DÉCISION N° AU-18-126
EN DATE DU 04 MAI 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Anne Laurence ROUGER, 10ème Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation financière familiale pour les « classes poney » proposées par la ville de Vincennes dans le cadre des classes in situ ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les « classes poney », qui se dérouleront en juin 2018 au Club-Bayard UCPA à **55 €** (CINQUANTE-CINQ EUROS) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitres et articles correspondants.

l'Adjointe au maire chargée de
l'enfance,

Signé

Anne-Laurence ROUGER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180504-lmc1H5229H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/05/2018
Date de Publication : 04/05/2018